

**VOTE PAR CORRESPONDANCE**

*Le soussigné :*

Personne morale :

Raison sociale et forme juridique :

Siège social :

Dûment représenté par :

Résidant à :

Personne physique :

Nom de famille :

Prénom :

Adresse :

Propriétaire de ..... actions dématérialisées

..... actions nominatives

de la société anonyme dénommée en français "**HAMON & Cie (International) S.A.**" et en abrégé "**HAMON S.A.**" et en néerlandais "**HAMON & Cie (Internationaal) N.V.**" et en abrégé "**HAMON N.V.**", ayant son siège à **1435 Mont-Saint-Guibert, rue André Dumont, 6**. Société immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0402.960.467 et à la Taxe sur la Valeur Ajoutée sous le numéro BE 402.960.467.

**déclare exercer son droit de vote dans le sens suivant sur les points à l'ordre du jour de Assemblée Générale extraordinaire :**

**1. AUGMENTATION DE CAPITAL PAR APPORTS EN NATURE**

**1.1. RAPPORTS**

a) Rapport du conseil d'administration établi conformément aux articles 7 : 178, 7 : 179 § 1 et 7 :197 §1 du Code des Sociétés et des Associations, exposant notamment l'intérêt que présente pour la société l'apport en nature dont question ci-après et comportant notamment une description de chaque apport et une évaluation motivée. Ce rapport indique également la rémunération attribuée en contrepartie de l'apport.

b) Rapport du commissaire établi conformément aux articles 7 : 178, 7 : 179 §1 et 7 :197 §1 du Code des Sociétés et

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE 3 JUIN 2021

des Associations, portant notamment sur l'examen de la description de chaque apport en nature faite par l'organe d'administration, l'évaluation adoptée, les modes d'évaluation appliqués. Ce rapport indique également quelle est la rémunération réelle attribuée en contrepartie des apports.

1.2. Augmentation du capital à concurrence de quatre millions deux cent mille euros (€4.200.000,00) pour le porter de trente-cinq millions cent septante mille six cent onze euros soixante cents (€35.170.611,60) à trente-neuf millions trois cent septante mille six cent onze euros soixante cents (€39.370.611,60) par la création de huit millions quatre cents mille (8.400.000) nouvelles actions nominatives, sans mention de valeur nominale, numérotées de 10.657.762 à 19.057.761, du même type et jouissant des mêmes droits, obligations et avantages que les actions existantes, et participant aux résultats à partir de leur création.

Les nouvelles actions seront émises au prix unitaire de zéro euro cinquante cents (€0,50) soit sous le pair comptable des actions existantes.

Ces actions nouvelles seront attribuées, entièrement libérées par suite d'un apport d'une partie de leur créance à concurrence de deux millions cent mille euros (€2.100.000,00) par la société anonyme « SOGEPA » et à concurrence de deux millions cent mille euros (€2.100.000,00) par les banques suivantes : la SA « ING Belgique », la société anonyme « KBC BANK » et la société anonyme « BNP Paribas Fortis ».

**Proposition de décision :**

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à concurrence de quatre millions deux cent mille euros (€4.200.000,00) pour le porter de trente-cinq millions cent septante mille six cent onze euros soixante cents (€35.170.611,60) à trente-neuf millions trois cent septante mille six cent onze euros soixante cents (€39.370.611,60) par la création de huit millions quatre cents mille (8.400.000) nouvelles actions nominatives, sans mention de valeur nominale, numérotées de 10.657.762 à 19.057.761, du même type et jouissant des mêmes droits, obligations et avantages

OUI\*

NON\*

ABSTENTION\*

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE 3 JUN 2021

que les actions existantes, et participant aux résultats à partir de leur création.

Les nouvelles actions seront émises au prix unitaire de zéro euro cinquante cents (€0,50) soit sous le pair comptable des actions existantes.

Ces actions nouvelles seront attribuées, entièrement libérées par suite d'un apport d'une partie de leur créance à concurrence de deux millions cent mille euros (€2.100.000,00) par la société anonyme dénommée « SOCIETE WALLONNE DE GESTION ET DE PARTICIPATIONS », en abrégé « SOGEPA », inscrite à la BCE sous le numéro 0426.887.397, ayant son siège à 4000 Liège, avenue Maurice Destenay 13/6, et à concurrence de deux millions cent mille euros (€2.100.000,00) par les banques suivantes : la société anonyme « ING Belgique », ayant son siège à 1000 Bruxelles, Avenue Marnix 24, RPM Bruxelles 0403.200.393, la société anonyme « KBC BANK », ayant son siège à 1080 Bruxelles, Avenue du port 2, RPM Bruxelles 0462.920.226 et la société anonyme « BNP Paribas Fortis », ayant son siège à 1000 Bruxelles, Montagne du Parc 3, RPM Bruxelles 0403.199.702.

**1.3. APPORT, CONDITIONS, LIBERATION DES NOUVELLES ACTIONS ET REMUNERATION.**

**1.4. CONSTATATION DE LA REALISATION EFFECTIVE DE L'AUGMENTATION DU CAPITAL.**

**1.5. MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 DES STATUTS POUR LES METTRE EN CONCORDANCE AVEC LA SITUATION NOUVELLE DU CAPITAL.**

**Proposition de décision :**

Tenant compte des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide d'adapter l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la situation nouvelle du capital et décide de le remplacer par le texte suivant :

« Le capital est fixé à trente-neuf millions trois cent septante mille six cent onze euros soixante cents (€39.370.611,60).

Il est représenté par dix-neuf millions cinquante-sept mille sept cent soixante et un (19.057.761) actions sans désignation de

**OUI\*    NON\*    ABSTENTION\***

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE 3 JUN 2021

valeur nominale, numérotées de 1 à 19.057.761».

**2. POUVOIRS A CONFERER**

**Proposition de décision**

« L'assemblée générale décide de conférer tous pouvoirs :

- au Conseil d'administration pour l'exécution des résolutions à prendre sur les objets qui précèdent ;
- à un ou plusieurs mandataires spéciaux pour accomplir toutes les formalités auprès de toutes administrations compétentes.
- au notaire pour déposer la coordination des statuts au Greffe du Tribunal de l'Entreprise.
- au notaire pour déposer une copie du présent acte au greffe du tribunal de l'Entreprise pour publication dans les Annexes du Moniteur Belge. »

**OUI\***

**NON\***

**ABSTENTION\***

(\*) Biffer les mentions inutiles

Fait à ....., le .....2021(\*\*)

- Pour les propriétaires d'actions nominatives, une copie du formulaire de vote par correspondance signé doit être adressée à la Société **par e-mail** : ([marie-chantal.majerus@hamon.com](mailto:marie-chantal.majerus@hamon.com)), au plus tard pour le **vendredi 28 mai 2021**.
- Pour les propriétaires d'actions dématérialisées, une copie du formulaire de vote par correspondance signé doit être adressée à la Banque Parisbas Fortis S.A. **par e-mail** : ([generalassembly@bnpparibasfortis.com](mailto:generalassembly@bnpparibasfortis.com)) au plus tard le **vendredi 28 mai 2021**.

(\*\*) La signature doit être précédée de la mention manuscrite « bon pour pouvoir ».

La signature de l'actionnaire doit être effectuée sous forme manuscrite ou par un procédé de signature électronique au sens de l'article 3.10 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur et abrogeant la directive 1999/93/CE ou d'une signature électronique qualifiée au sens de l'article 3.12 de ce même règlement.